

Plan d'action 2017-2018

ADOPTÉ

À l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2017

Priorité de l'année

Résolution 1

Que le RAPSIM <u>poursuive</u> son travail en faveur d'une approche globale de la lutte à l'itinérance. Que cette orientation guide l'ensemble de son action. Qu'il mène ce travail en impliquant ses membres pour alimenter son action, contribuer à son développement et à sa réalisation.

SPLI

Résolution 2

Que le RAPSIM <u>mène une action majeure</u> pour gagner que le financement accru pour la SPLI annoncé dans le dernier budget fédéral soit affecté :

- avec une approche globale de la lutte contre l'itinérance, incluant la diversité d'interventions et les immobilisations;
- rapidement et avec un engagement pluriannuel;
- dans le respect du processus communautaire en place;
- avec des fonds adéquats et équitables pour Montréal.

Politique en itinérance

Résolution 3

Que le RAPSIM <u>poursuive</u> son action pour que la Politique nationale de lutte contre l'itinérance :

- soit appuyée par des investissements accrus du gouvernement du Québec de ses différents ministères concernés, prioritairement dans la lutte à la pauvreté et pour le logement social;
- en maintenant une implication active dans les travaux du Comité directeur et dans ses groupes de travail pour que se déploie le Plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2015-2020.

Pauvreté

Résolution 4

Que le RAPSIM <u>continue</u> de porter ses demandes en matière de lutte à la pauvreté, notamment sur le montant de revenu des personnes seules et l'accès à des programmes d'insertion diversifiés et adaptés;

Qu'il <u>intervienne</u> sur les gains, reculs et impacts éventuels pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance :

- à la sortie et en suivi de l'application du 3^e Plan de lutte à la pauvreté du gouvernement du Québec, prévu à l'automne 2017, incluant la mise en place possible d'un revenu minimum garanti;
- à la sortie et en suivi de l'application du règlement de la Loi 25;

Qu'il <u>développe</u> ce travail en impliquant ses membres, notamment par le biais de son comité pauvreté.

Logement

Résolution 5

Que le RAPSIM <u>poursuive</u> ses interventions pour le développement, la gestion et la pérennisation du logement social avec soutien communautaire, le financement de cette pratique d'intervention et la préservation du parc de maisons de chambres.

Pour ce faire, qu'il <u>saisisse</u> les occasions de se faire entendre publiquement, qu'il mobilise ses membres, notamment au sein de son comité logement, et se concerte avec ses différents partenaires.

Santé

Résolution 6

Que le RAPSIM <u>développe</u> son intervention en matière de santé, de façon à favoriser l'accessibilité et l'adaptation des services pour les personnes itinérantes de même que leur traitement comme des citoyen.ne.s à part entière, notamment en impliquant ses membres par le biais de rencontres thématiques, d'un forum ou d'autres activités:

Qu'il <u>suive</u> le déploiement du nouveau processus d'accessibilité à la carte d'assurance maladie pour les personnes itinérantes.

Itinérance des femmes

Résolution 7

Que le RAPSIM <u>poursuive</u> son intervention afin que des réponses supplémentaires soient apportées aux besoins spécifiques des femmes en situation ou à risque d'itinérance, notamment par le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional sur l'itinérance des femmes adopté dans le cadre des travaux du Comité directeur.

Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

Résolution 8

Que le RAPSIM <u>soutienne</u> la campagne « *Engagez-vous pour le communautaire* », <u>mobilise</u> ses membres pour la manifestation du 27 septembre à Québec et les <u>invite</u> à ajouter leur contribution au fonds de mobilisation de cette action.

Ville de Montréal

Résolution 9

Que le RAPSIM <u>continue de s'impliquer</u> dans les travaux du Comité du maire, visant la préparation et le suivi d'un nouveau Plan d'action montréalais en itinérance;

Qu'il <u>intervienne</u> dans les suites de *l'Entente sur le Réflexe Montréal* et du nouveau statut de *Montréal métropole* pour s'assurer que l'exercice des pouvoirs accrus de Montréal respecte les acquis des politiques, plans et mesures au niveau du gouvernement du Québec, dont la Politique nationale de lutte à l'itinérance et la Politique de reconnaissance de l'action communautaire;

Qu'il <u>suive</u> l'exercice de dénombrement prévu et <u>intervienne</u> sur celui-ci afin de continuer à démontrer l'ampleur ainsi que la diversité des situations d'itinérance et la nécessité de travailler de façon locale et régionale pour répondre à l'ensemble de celles-ci;

Qu'il <u>intervienne</u> d'ici les élections du 5 novembre pour faire connaitre ses demandes ainsi que pour favoriser l'exercice du droit de vote.

Profilage social et cohabitation

Résolution 10

Que le RAPSIM <u>maintienne</u> son intervention en regard des pratiques de profilage social et de judiciarisation, notamment :

- en mobilisant ses membres au sein du comité Opération Droits Devant;
- en intervenant autour du prochain *Plan stratégique en matière de profilage racial et social*;
- en dénonçant la judiciarisation, en valorisant des alternatives et en suivant les actions de déjudiciarisation par son implication au sein du Comité accompagnement justice itinérance (CAJI);

Que le RAPSIM <u>poursuive</u> son implication sur les enjeux de cohabitation sociale dans l'espace public pour y défendre le droit de cité, tant face aux projets d'aménagement urbain que dans le cadre du développement des interventions des organismes.

Rayonnement et transfert de connaissances

Résolution 11

Que le RAPSIM <u>poursuive</u> son travail pour mieux faire connaitre à ses membres, ses partenaires et au public en général, sa vision, son approche, ses positions et son action sur la lutte à l'itinérance.

Autres implications

Résolution 12

Que le RAPSIM <u>contribue</u> à l'organisation de la Nuit des sans-abri du 20 octobre 2017.